



Pôle Territorial Sud
Service Aménagement Urbain

Affaire suivie par : Thomas Woroch - Tél. : 05.35.31.96.54 – tworoch@bordeaux-metropole.fr

COMPTE RENDU DE REUNION

■ **OBJET** : Projet de requalification de l'avenue Chateaubriand V2– Pessac

Réunion publique – Concertation réglementaire

Réunion du 11.09.2018

Début réunion : 18h30
Fin réunion : 20h30

Animateur : Denis Pinsolle, PT Sud
Rapporteur : Thomas Woroch, PT Sud

■ PARTICIPANTS

Présents :

- Eric Martin, 1er adjoint délégué à la coordination des politiques de proximité, Ville de Pessac
- Sylvie Trautmann, 2ème adjointe déléguée à l'économie, ville de Pessac
- Stéphane Mari, Adjoint du secteur 1, Ville de Pessac
- Jean-Pierre Berthomieux, Conseiller municipal délégué à la voirie et assainissement, Ville de Pessac
- Denis Pinsolle, Chef de projet, Service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM
- Marie Legendre, Responsable centre étude, Service maîtrise d'œuvre, Pôle Territorial Sud, BM
- Christophe Bernal, Responsable centre travaux, Pôle Territorial Sud, BM
- Thomas Woroch, Chargé d'opérations, Service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM

Excusé :

Benoît Grange, Adjoint du secteur 2, Ville de Pessac

DESTINATAIRES

■ *Les participants et les riverains*

■ **Pour information :**

- Didier Harribey, Chef de service aménagement urbain, Pôle Territorial Sud, BM
- Nathalie Plénard, Chef de la direction du développement et de l'aménagement, Pôle Territorial Sud, BM
- Marie Pierre Gaiffas, Directrice générale adjointe à la stratégie territoriale, Ville de Pessac

Remarques : En annexe à ce compte rendu :

- Supports de présentation projetés lors de la réunion publique du 11.09.2018 ;

POINTS ABORDES	DECISIONS / OBSERVATIONS
<u>Contexte</u>	La voie (dénommée rue et non avenue comme indiqué par erreur de retranscription administrative dans le dossier de concertation) Chateaubriand à Pessac fait l'objet d'un projet de requalification de voirie complète mené par Bordeaux Métropole en lien avec la Ville de Pessac. A ce titre et sachant que le coût total des travaux toutes maitrisés d'ouvrage confondues dépasse le seuil des 1,9 millions d'euros TTC, une concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme est requise et est actuellement en cours. Elle s'est ouverte le 3 juillet 2018 par délibération métropolitaine n°2018-338 du 15 juin 2018 et sera clôturée par délibération métropolitaine pour dresser le bilan de la concertation qui sera rédigé par les services de Bordeaux Métropole. Les habitants peuvent consulter tous les documents de la concertation et déposer leur avis à ce sujet soit au bureau du service droit des sols du Pôle Territorial Sud – 13 avenue Léonard de Vinci à Pessac, soit sur le site internet de Bordeaux Métropole : http://participation.bordeaux-metropole.fr. L'objet de la présente réunion publique, visée dans la délibération, est aussi un mode d'expression et d'information sur le sujet.
<u>Les objectifs principaux du projet d'aménagement et les remarques suscitées</u>	<u>Le projet :</u> La requalification de la rue Chateaubriand a pour objectifs principaux : ○ Réduire la part de la voirie dévolue aux véhicules motorisés ; ○ Sécuriser les modes doux (piétons et vélos) sur tout le linéaire ; ○ Créer une entrée de ville apaisée. Pour ce faire, la proposition de nouvel aménagement comprend en très résumé (cf. Présentation jointe pour plus de détails) : ○ La réduction de la chaussée de moitié en emprise à une voie par sens ; ○ La création d'un giratoire urbain non franchissable au carrefour des rues Laugaa et Chateaubriand ; ○ La création d'un giratoire urbain non franchissable au carrefour des avenues Desbats, Gradignan, de la rue Chateaubriand et de la place du Cardinal ; ○ Côté Ouest : ▪ La création d'un trottoir conforme ▪ Les voies transversales Lamartine et Béranger seront confirmées en entrées et sorties en tourne à droite uniquement ; ○ Côté Est : ▪ Création d'un trottoir conforme; ▪ Création d'une piste cyclable bi-directionnelle (hors chaussée) ; ▪ Création d'un large espace végétalisé le long de la voie ; ▪ Les voies transversales Lamartine et Béranger seront confirmées en entrées et sortie en tourne à droite uniquement et traitées en demi-plateaux surélevées pour casser la vitesse ; ○ Bus urbains TBM lignes 35, 44 et 87 : Maintien et regroupement des arrêts de bus en face à face ;

Ce compte-rendu sera considéré comme validé par toutes les parties sans retour sous 15 jours après la date de diffusion.

	• <u>Remarques émises par les personnes présentes dans le public :</u> Globalement, les objectifs du projet (de réduction de la part des véhicules et de sécurisation des modes doux) et la proposition d'aménagement décrite en séance sont globalement plutôt bien accueillis et perçus par la majorité des habitants avec plusieurs satisfactions exprimées notamment par les représentants des syndicats de quartier et des riverains de l'avenue. Toutefois, des interrogations réelles demeurent sur plusieurs thématiques notamment le basculement de la chaussée côté Ouest de la voie et ses conséquences sur les maisons riveraines et sa pertinence relativement à la meilleure prise en compte des cheminements piétons et cycles ainsi que des problématiques d'accès liées aux entrées/sorties par les riverains des parcelles au plus près des carrefours à feux actuels. Les différentes prises de parole lors de la réunion ainsi que les éléments de réponses apportées en séance sont résumées et regroupées par thématiques ci-dessous.
• <u>Véhicules motorisés</u>	• <u>La réduction de la chaussée circulée à une voie par sens :</u> Non contestée sur le principe lors de la réunion, les habitants ayant majoritairement exprimé le souhait de réduire la présence des voitures sur cette voie. Des remarques néanmoins formulées sur l'axe de la future voie. • <u>Le basculement de la chaussée circulée côté Ouest de la voie :</u> Des interrogations ont été exprimées par quelques riverains habitant du côté concerné par le futur tracé de la voie sur la raison du basculement de la voie circulée de ce côté ? Pour quelles raisons la voie ne pourrait-elle pas être au centre de la rue ou même côté Est ? De plus, un riverain a notamment exprimé son refus du basculement de la voie côté Ouest car elle pourrait causer des vibrations qui fragiliseraient les constructions bâties anciennes et ainsi réduire la valeur financière de son habitation. Le rapprochement de la voie de son habitation augmenterait également selon ce riverain le taux de pollution rejeté par les véhicules. De même, la dangerosité particulière du carrefour Lamartine/Chateaubriand ne serait pas réduite par le projet. Pour ces raisons, ce riverain a indiqué ne pas exclure un recours au tribunal administratif si ce parti d'aménagement était maintenu. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Le parti d'aménagement retenu consiste à dégager un espace paysagé et en site propre pour les piétons cyclistes d'un seul côté sur toute l'avenue pour la meilleure lisibilité et fonctionnalité possible. Le côté Est retenu correspond aux zones émettant le plus de piétons à capter car pénalisés par l'effet de coupure de l'avenue par rapport au centre-ville et correspond aussi aux itinéraires cycles. L'opportunité de ce choix a été confirmée en séance par les représentants des Syndicats de quartier comme leur diagnostic d'usage «Pessac en Marche» l'avait préconisé. La circulation devant être apaisée en matière de vitesse et la chaussée devant être rénovée par le projet, les nuisances devraient être réduites et en tout cas pas aggravées pour les riverains.</i> • <u>Les entrées/sorties des accès privés :</u> Plusieurs riverains ont exprimé leurs inquiétudes pratiques concernant l'accès futurs à leurs parcelles avec d'une part la réduction de la chaussée à une voie et d'autre part le rapprochement de la chaussée de leur habitation du fait du nouveau profil en travers. En effet, actuellement, plusieurs riverains parviennent à sortir de chez eux aujourd'hui uniquement grâce aux feux tricolores et à la présence de deux voies circulées par sens car les véhicules qui arrivent peuvent se déposer sur la seconde voie lors de leurs sorties.

Ce compte-rendu sera considéré comme validé par toutes les parties sans retour sous 15 jours après la date de diffusion.

De plus, le rapprochement de la voie circulée de leur habitation les inquiète et ils souhaiteraient que le trottoir soit suffisamment dimensionné pour que leurs dépressions charretières leurs permettent de patienter le temps de pouvoir s'intégrer.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Tous les accès riverains problématiques signalés seront examinés au cas par cas par BM (via des rdv individuels à venir) afin d'être préservés dans le cadre du projet. Les manœuvres en entrée et sortie aux parcelles riveraines doivent être préservées sans dégrader la situation existante dans la mesure du possible et en garantissant la viabilité des accès.

• **L'entrée sur la rue Chateaubriand par le Cours Lamartine et la mise en place d'un miroir :**

Des riverains ont exprimé leurs difficultés à intégrer la rue Chateaubriand par le Cours Lamartine en tourne à droite. En effet, la courbe de la rue Chateaubriand en sortant du pont de la voie ferrée en direction du Sud est un vrai virage dès lors que l'on veut s'intégrer sur la rue Chateaubriand. Aussi, le basculement de la voie circulée côté ouest accentuerait selon eux cet aspect et la suppression de la seconde voie l'aggraverait.

Une riveraine a évoqué la possibilité de mettre en place un miroir permettant aux véhicules de voir les voitures arriver et ainsi pouvoir s'insérer plus facilement.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le projet de réduction de la bande roulante double sens avec séparateur central au niveau des carrefours vise à modérer la vitesse des véhicules y compris à cet endroit précis de la courbe. Cela devrait justement au contraire faciliter et en tout cas ne pas dégrader les conditions de sorties de la rue Lamartine sur la rue Chateaubriand. Les miroirs sont interdits sur domaine public par BM pour des questions juridiques de responsabilités en cas d'accident car ces dispositifs ne sont pas fiables selon leur état, leur orientation et la vitesse des véhicules.

• **La vitesse des véhicules motorisés :**

Au-delà du virage qui rend l'intégration des véhicules difficile sur Chateaubriand, plusieurs riverains ont évoqué le problème de la vitesse de circulation des véhicules qui profitent du linéaire et des deux voies pour accélérer.

De plus, la volonté de limiter la vitesse à 30km/h a été également évoquée par un riverain.

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le rétrécissement réduit efficacement, à l'usage, la vitesse moyenne des véhicules. En revanche, la part importante non réductible du transit dans le trafic sur la rue rend peu probable une limitation à 30 km/h mais une réflexion reste à mener sur cette question avec la ville de Pessac pour choisir la limitation de vitesse la plus adaptée (50 km/h à confirmer).

• **Les remontées de file au niveau de la place Cardinal et du futur giratoire Sud :**

Des riverains ont exprimé des craintes de remontées de file tout le long de la place Cardinal et depuis le boulevard Saint-Martin par rapport à la création du futur giratoire Sud et notamment des difficultés pour les riverains sortants de leurs parcelles de s'intégrer dans la circulation (carrefour Gradignan/Cardinal au niveau de la branche de Tourne à Droite).

→ Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le choix du giratoire sur le carrefour sud et sa géométrie découlent des comptages et de la configuration contrainte des lieux (nombre de branches à intégrer). Ce giratoire assurera un écoulement des flux de circulation avec un niveau

	de charge admissible en heures de pointe pour cette zone proche du centre-ville. Les risques de blocage sont en théorie faibles selon les modélisations de trafic effectuées en amont.
• <u>Modes doux</u>	• <u>Les liaisons piétonnes :</u> Concernant les piétons, il a été demandé s'il était possible de permettre aux piétons de traverser la rue Chateaubriand en deux fois par la présence d'un îlot central qui sécuriserait plus fortement les piétons. Les passages piétons autour du giratoire sud ainsi que ceux au niveau de l'arrêt de bus sembleraient dangereux tels que dessinés notamment avec la vitesse des véhicules actuellement et ne sembleraient pas en adéquation avec la volonté affichée de créer une entrée de ville. Un riverain a demandé si les trottoirs côté Ouest étaient suffisamment dimensionnés ? D'autant que des trottoirs assez larges de ce côté pourraient permettre aux riverains de sortir plus facilement de chez eux avec leurs véhicules. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le profil en travers projeté représente le meilleur compromis entre fonctionnalité, sécurité et paysage. Des îlots refuge en axe de la rue seraient a priori compliqués à intégrer car cela impliquerait des brisures d'axe sur la voie ce qui pourrait par ailleurs devenir accidentogène. La modération de la vitesse attendue devrait atténuer ce risque des traversées piétonnes sur la rue Chateaubriand. Quant aux abords des giratoires, les passages piétons comprennent des îlots refuge et doivent rester au plus près des anneaux pour ne pas rallonger exagérément les cheminements piétons.</i> • <u>Les liaisons cyclables :</u> Plusieurs riverains ont exprimé leurs satisfactions concernant la création d'une voie dédiée aux vélos en dehors de la chaussée circulée. Cependant, un habitant a exprimé ses doutes concernant la liaison cyclable entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Chateaubriand qui passe par le parvis urbain situé entre le projet d'aménagement de l'îlot 8A de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du centre-ville de Pessac et la contre-allée à créer qui accueille du stationnement de véhicules motorisés. Il exprime un risque fort de collision entre les cyclistes et les piétons et une absence de marquage qui laisse les cyclistes dans l'inconnu. De plus, une question a été évoquée concernant le partage des passages piétons avec les cyclistes au niveau des traversées de voies. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : le parvis public devant l'îlot 8A ZAC sera vraisemblablement régi par une aire piétonne qui impose au cycliste, non prioritaire, de rouler au pas ou de mettre pied à terre en cas de forte affluence piétonne (ce qui devrait être rare à cet endroit). Néanmoins, un guidage par logo au sol sera réalisé pour orienter le cycliste lors de la traversée de ce parvis et lui permettre de rejoindre les pistes cyclables du secteur. Les traversées couplées piétons/cyclistes fonctionnent convenablement selon les expériences similaires menées sur l'agglomération.</i>
• <u>Paysage</u>	• <u>L'aspect végétalisé du projet :</u> Une satisfaction générale a été exprimé par les riverains concernant la présence d'une forte végétalisation de la rue et des carrefours pour répondre à l'objectif de création d'une entrée de ville apaisée.

Ce compte-rendu sera considéré comme validé par toutes les parties sans retour sous 15 jours après la date de diffusion.

	• <u>La création d'une entrée de ville paysagée et apaisée :</u> Les habitants ont été nombreux à évoquer leurs volontés que le futur projet d'aménagement réponde aux modalités d'une entrée de ville plus apaisée et végétalisée et qu'elle réponde aussi au futur aménagement de l'îlot 8A notamment au niveau de la future place urbaine et de la contre allée pour le stationnement. Une idée a été évoquée concernant le possible alignement de futures plantations d'arbres avec ceux du quartier Casino. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : l'objectif de composer une entrée de ville est primordiale et la conception des espaces publics attenants au programme immobilier Epure (BNP Paribas Sénioriales) sur l'îlot 8A (PC délivré, travaux construction imminents) s'effectue en cohérence avec les plans des espaces extérieurs des futures résidences dont le cœur d'îlot privé sera ouvert en journée au public. Un alignement avec Casino sera très compliqué à retrouver sur le parvis de par sa géométrie et ses contraintes fonctionnelles (+ encombrement réseaux pour plantation d'arbres même ce sera le cas partout où c'est possible).</i> • <u>La bande végétalisée :</u> Les habitants se sont satisfaits de la présence d'une bande végétalisée pour séparer les piétons et vélos des véhicules motorisés notamment pour la sécurité de leurs enfants à vélos. Il a également été évoqué l'idée de plantations basses tout le long de la voie pour inciter les véhicules à réduire leur vitesse. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Le parti végétal et le choix des essences restent à affiner mais l'ambition est la plantation d'arbres sur la partie nord de la rue selon l'encombrement des réseaux souterrains et des strates basses herbacées et arbustives sur les autres massifs de l'ensemble du projet.</i>
• <u>Autres thèmes</u>	• <u>Les arrêts de bus :</u> Un riverain a souhaité savoir si la présence des arrêts de bus était maintenue. Il rappelle l'intérêt majeur pour le projet de conserver a minima des encoches permettant au bus de ne pas bloquer la circulation en restant à l'arrêt sur la chaussée car cela dénoterait selon lui d'une politique irréaliste et délibérément hostile à la voiture vu par ailleurs sur l'agglomération. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Oui en lien avec TBM Keolis les arrêts de bus sont maintenus voire repositionnés si c'est intéressant en termes d'usage pour les voyageurs et les chauffeurs. A contrario aucune encoche bus ne sera réalisée car ce dispositif s'est révélé générateur de plusieurs inconvénients majeurs à l'usage sur l'agglomération (sécurité, vitesse commerciale, coût, foncier etc...). Le bus arrêté sur de courtes périodes sur chaussée participera donc de la modération de la circulation sans la pénaliser. Ceci s'inscrit dans la politique de BM en faveur des transports en commun.</i> • <u>La présence de l'enseigne Gédimat :</u> Une riveraine a souhaité savoir si la présence de l'enseigne Gédimat était pérenne à cet endroit, car un aménagement spécifique lié à leurs camions est nécessaire. → <i>Réponse de Bordeaux Métropole (BM) : Cet emplacement est prévu dans la limite de ce que les lieux permettent et la présence de cet établissement n'est pas à remettre en cause comme les représentants de la ville de Pessac en attestent.</i>

PESSAC : Rue Chateaubriand : projet de requalification générale

Réunion publique de concertation du mardi 11 septembre 2018, 18h30, salle du conseil municipal



- POURQUOI ? Une artère très routière, minérale, datée, favorisant la vitesse automobile, inconfortable pour les cycles et infranchissable pour les piétons ;
- QUOI ? 385 m de long et 16m de large en moyenne : une entrée de ville et un axe de transit/desserte à aménager pour sécuriser tous les modes de déplacement, fluidifier la circulation et recomposer le paysage ;
- OU ? Un axe reliant le centre-ville (ZAC îlot 8 Epure, quartier Casino) aux zones résidentielles de Desbats-Gradignan-Cardinal, contraint par le passage inférieur SNCF (non modifiable) ;
- COMMENT ? un aménagement sans acquisition foncière :

**création de 2 giratoires urbains aux carrefours Laugaa (12m, 3 branches) et Desbats-Gradignan-Cardinal (15m, 5 branches),*

**réduction de la chaussée de moitié avec séparateur central, pour dégager une voie (8m) douce et plantée (arbres et autres strates végétales, mobiliers),*

**cycles en site propre (piste cyclable) hors chaussée,*

**création d'un parvis paysagé (arbres, revêtements, mobiliers) avec contre-allée et stationnements devant commerces îlot 8 ZAC (ex Andorphine),*

**création d'un demi plateaux aux intersections avec voies adjacentes (Lamartine, Béranger),*

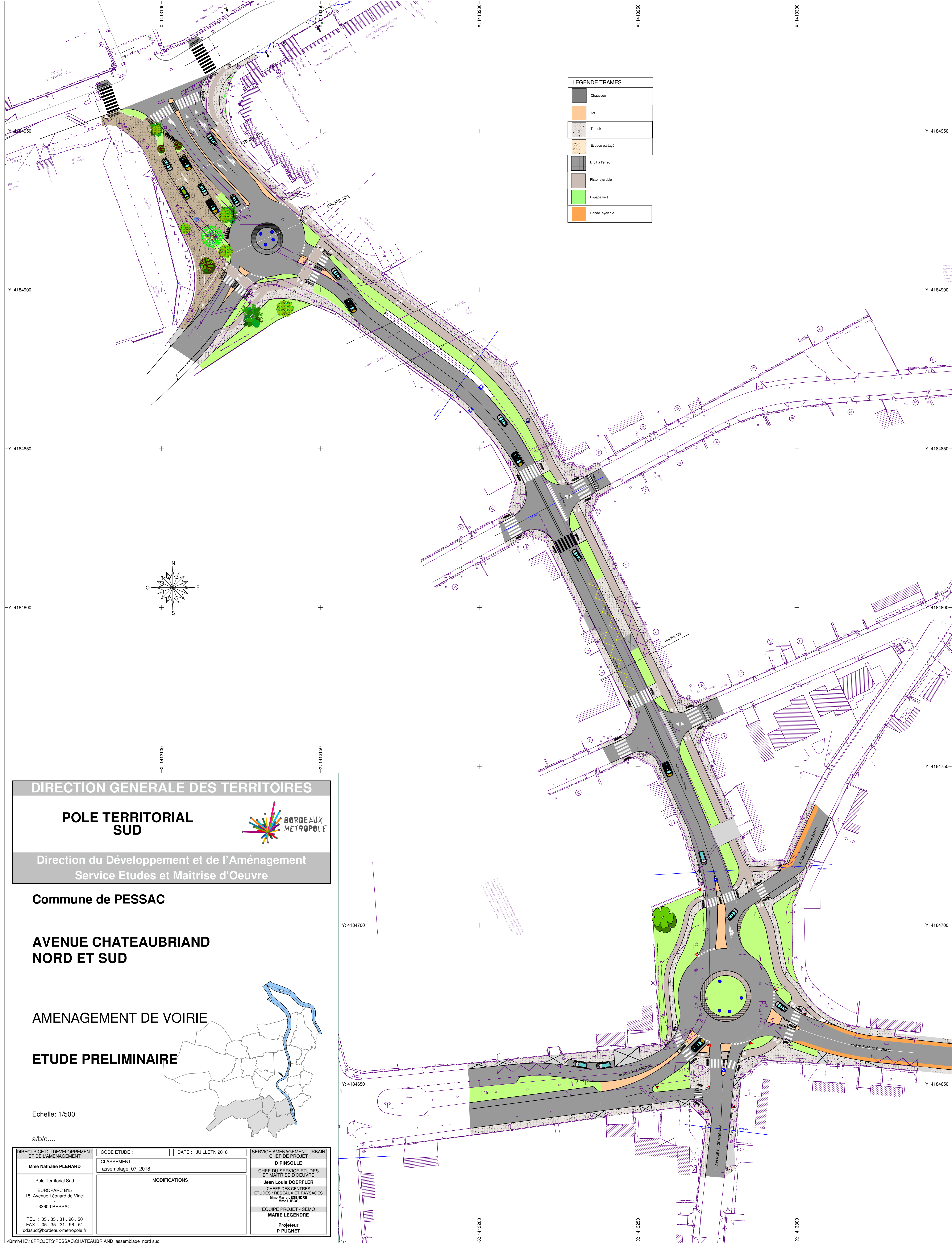
**dissimulation des réseaux aériens (BT, télécom), rénovation de l'éclairage public,*

**renfort ou reprise de la structure de chaussée selon nécessités et adaptation du réseau pluvial, pose réseau fibre optique,*

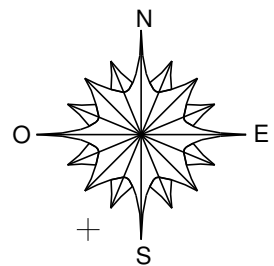
**déplacement arrêts de bus urbain.*

- QUAND ? selon bilan concertation en cours, travaux importants programmés en 2019 et 2020 selon phasage à préciser (maintien double sens pendant travaux) ;

- COMBIEN ET QUI ? 2M € TTC environ, maîtres d'ouvrage : Bordeaux Métropole et Ville de Pessac.



LEGENDE TRAMES	
	Chaussée
	lot
	Trottoir
	Espace partagé
	Droit à l'erreur
	Piste cyclable
	Espace vert
	Bande cyclable



DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

POLE TERRITORIAL SUD

BORDEAUX METROPOLE

Direction du Développement et de l'Aménagement
Service Etudes et Maîtrise d'Oeuvre

Commune de PESSAC

AVENUE CHATEAUBRIAND
NORD ET SUD

AMENAGEMENT DE VOIRIE

ETUDE PRELIMINAIRE

Echelle: 1/500

a/b/c....

DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT Mme Nathalie PLENARD Pole Territorial Sud EUROPARC B15 15, Avenue Léonard de Vinci 33600 PESSAC TEL : 05 . 35 . 31 . 96 . 50 FAX : 05 . 35 . 31 . 96 . 51 ddasud@bordeaux-metropole.fr	CODE ETUDE : CLASSEMENT : assemblage_07_2018	DATE : JUILLETN 2018	SERVICE AMENAGEMENT URBAIN CHEF DE PROJET D PINSOLLE CHEF DU SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE Jean Louis DOERFLER CHEFS DES CENTRES ETUDES / RESEAUX ET PAYSAGES Mme Marie LEGENDRE Mme L. BOS EQUIPE PROJET - SEMO MARIE LEGENDRE Projeteur P PUGNET
	MODIFICATIONS :		